

Présents : Mmes LEFEVRE N., FOULONGNE M., BATTINI S., LECUIR L., MM. DOR J-L., CLÉRY J-R., MENIVAL P., VASSEUR J., LECUIR G., ANDRIEUX. G., MILLE-MATHIAS L.

Absents : Mme DÉFOSSÉ M. (pouvoir), MM. UGER A. (pouvoir), QUENEUILLE J. (excusé), SAUGNIER R.

Secrétaire de séance : M. ANDRIEUX. Gérald

En préambule, le Maire fait un point sur la situation « COVID » et plus particulièrement sur l'avancée de la vaccination.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Résiliation de l'adhésion à l'ADTO (ADTO / SAO) (délibération n° 2021 / 007)

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune a adhéré à l'ADTO en 2012 en vue d'avoir leur appui et leurs conseils en matière de travaux communaux et que cette adhésion implique que la commune règle chaque année des frais d'abonnement d'un montant de 1 € HT par habitants, soit 762 € TTC demandés pour 2021.

Il ajoute que la commune n'a pas eu besoin de faire appel à l'ADTO depuis les travaux d'agrandissement de l'école.

La question posée est de savoir si cette dépense est judicieuse étant donné qu'aucun projet prévu à court et moyen terme ne nécessite leur assistance.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de résilier l'adhésion de la commune d'Abancourt à l'ADTO / SAO.

Aménagements de sécurité sur la RD7 aux abords du pont SNCF – Lancement de la Mission de maîtrise d'œuvre (délibération n° 2021 / 010)

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'ISR a menée l'étude de sécurité sur les comportements routiers aux abords du ponts SNCF pour laquelle la commune l'avait missionnée. De cette étude, l'ISR a prescrit des aménagements de sécurité visant à sécuriser la circulation routière sur cette portion de la RD7 dite rue Roland Soyer.

Il ajoute qu'il convient maintenant de faire appel à un cabinet spécialisé en conception, études et maîtrise d'œuvre des espaces publics et VRD afin de faire avancer ce projet de sécurisation.

Le devis présenté par le cabinet AREA se présente en deux tranches :

- Une tranche ferme consistant en une pré-étude, et un avant-projet débouchant sur une estimation fiable (phases AVP – dossier de demande de subvention pour un montant de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC).
- Une tranche optionnelle consistant en la réalisation du projet global et d'un dossier de consultation des entreprises permettant de lancer un marché à une ou plusieurs tranches de travaux (phases PRO, ACT, VISA, DET et AOR) pour une rémunération correspondante à 5,40 % du montant des travaux en une seule tranche et à 5,80 % du montant des travaux en plusieurs tranches.

et des missions complémentaires (levé GEO, dossier technique à annexer à la convention entre la commune et le Conseil Département de l'Oise, OPC avec compte rendu associé) pour un montant de 3 580 € HT soit 4 296 € TTC.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de procéder au lancement de ce projet (tranche ferme et missions complémentaires),
- Autorise le Maire à signer les documents afférents,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Voirie

1/ Rue des Chèvrefeuilles :

- Problème de retenue d'eau au bout de la rue en limite de territoire avec St Thibault. L'entreprise Colas a suggéré d'arracher la haie le long du champ et de creuser un fossé. Le Maire de St Thibault et ses adjoints sont venus sur place, ils sont d'accord pour que les travaux soient effectués mais ne veulent pas en supporter la charge financière. Deux entreprises sont consultées pour faire des devis.
- Retenue d'eau également au niveau des 27 et 27 bis qui devraient être réglés par des dérasements et la pose d'enrobé à froid.
- Même problème au niveau du 28, la solution étant de créer un fossé.

2/ Rue de la Montagne :

- Il y a un point bas qui se remplit d'eau à chaque grosse pluie (entre le numéro 10 et le gîte).

3/ Arrêts de bus :

- A la demande de la région des Hauts-de France, trois arrêts de bus doivent être aménagés afin de les mettre en sécurité.

Examen et vote du compte de gestion 2020 (délibération n° 2021 / 009)

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame Sandra SEBASTIEN, Trésorière, à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, votent le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Compte administratif 2020 (délibération n° 2021 / 010)

Sous la présidence de Madame LEFEVRE Nicole, conseillère municipale, le Conseil municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévus	158 679,60 €
	Réalisés	153 476,59 €
	Reste à réaliser.....	16 378,00 €
Recettes	Prévus	158 679,60 €
	Réalisés	107 292,67 €
	Reste à réaliser.....	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	539 318,00 €
	Réalisés	343 519,70 €
	Reste à réaliser.....	0,00 €
Recettes	Prévus	539 318,00 €
	Réalisés	643 600,78 €
	Reste à réaliser.....	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 46 183,92 €
Fonctionnement	300 081,08 €
Résultat global	253 897,17 €

Hors de la présence de Monsieur DOR Jean-Louis, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Affectation de résultats (délibération n° 2021 / 011)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, de reprendre les excédents de fonctionnement du Compte Administratif 2020, soit 300 081,08 € et de les inscrire au Budget 2021.

Cette somme sera répartie de la façon suivante :

- 237 519,16 € au compte 002.
- 62 561,92 € à l'article 1068.

Fiscalité locale 2021 (délibération n° 2021 / 012)

Le Maire explique aux membres présents que pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, chaque commune va se voir attribuer la part départementale de la taxe foncière bâti (TFB) sur laquelle sera fait le calcul d'un coefficient correcteur qui s'appliquera au produit TFB afin de neutraliser l'effet de sous-compensation ou de sur-compensation.

Concrètement, le transfert de la part départementale de la TFB se traduira par l'addition du taux du département (21,54 %) au taux communal de taxe foncière bâti 2020. Cette addition, dénommée rebasage, déterminera pour l'année 2021 le nouveau taux de référence de la taxe foncière bâtie communale.

Il ajoute que ce changement permettra à la commune de ne pas perdre de recettes et au particulier de ne pas subir d'augmentation des taux d'imposition.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Le Conseil municipal,

Décide de reconduire les taux 2020 des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

	Taux votés
Taxe foncière bâti	44,08 % (22,54 % + 21,54 %)
Taxe foncière non bâti	23,01 %
CFE	12,06 %

Subventions communales à inscrire au budget 2021 (délibération n° 2021 / 013)

Article 6574 : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes aux associations désignées ci-après :

- Comité des Cheveux Blancs d'Abancourt600,00 €
- Association Calvaires du Beauvaisis20,00 €
- Association Protection Civile de Formerie 150,00 €
- Association des parents d'élèves d'Abancourt 150,00 €

Vote du budget 2021 (délibération n° 2021 / 014)

	Fonctionnement dépenses	TOTAL
011	Charges à caractère général	280 631,00
012	Charges de personnel et assimilé	119 890,00
014	Atténuation de produits	200,00
65	Autres charges de gestion courantes	109 801,00
66	Charges financières	10 284,00
67	Charges exceptionnelles	2 610,00
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la section d'investissement	68 100,00
Total des dépenses de fonctionnement		591 516,00

	Fonctionnement recettes	TOTAL
70	Produits des services, du domaine, ventes	9 950,00
73	Impôts et taxes	197 944,00
74	Dotations et participations	137 093,00
75	Autres produits de gestion courante	9 010,00
013	Atténuations de charges	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		353 997,00
002 RÉSULTAT REPORTÉ		237 519,00
Total des recettes de fonctionnement		591 516,00

Section d'investissement

<i>Objet</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
Déficit reporté	46 184,00	-
Virement de la section de fonctionnement	-	68 100,00
Remboursement de fonds de compensation de la TVA	-	10 700,00
Affectation de résultat	-	62 562,00
Emprunts et dettes assimilés	38 208,00	400,00
Taxe aménagement		570,00
Achat ordinateur portable et chaise de bureau mairie	1 685,00	-
Achat extincteurs	1 700,00	-
Etude de sécurité sur la RD7 abords pont SNCF (report 2020)	8 100,00	2 700,00
Travaux de sécurité RD 7 abords du pont SNCF (mission de maîtrise d'œuvre)	12 000,00	-
<i>Objet (suite)</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
Réhabilitation locaux techniques	64 000,00	42 600,00
Eclairage Public (extension sente piétonne, rue des Eglantiers et rue de la Montagne)	4 881,00	-
Eclairage Public (réhabilitation rue de l'Eglise, rue du Prieuré et rue de la Montagne)	4 874,00	-
Extension réseaux	6 000,00	-
Total des dépenses et recettes d'investissement	187 632,00	187 632,00

Questions diverses

- Le Maire aborde le sujet du défibrillateur : une formation est à mettre en place afin d'apprendre à s'en servir ; il faudrait aussi mettre une maintenance en place par mutualisation (Communauté de Communes de la Picardie Verte).
- Le Maire dit qu'il faudra, à terme, réaliser des travaux d'isolation de l'école par l'extérieur (partie ancienne).
- Il informe également que les travaux d'embellissement de la salle des fêtes vont être effectués par les agents techniques communaux (pose de plaquettes de parement).
- Pour ce qui est de l'aménagement du parking de l'école, les travaux doivent être réalisés prochainement, en périodes de vacances scolaires.
- M. Lecuir aborde le sujet du PLUi-H, il explique que plusieurs communes sont mécontentes car leurs remarques faites au bureau d'études n'ont pas été entendue, c'est d'ailleurs le cas pour Abancourt ; du fait, un entretien est prévu la semaine prochaine avec le bureau d'études.
- Il donne ensuite une information concernant la réunion sur la protection et la mise en valeur des abords de la Bresle, il doit identifier les propriétaires des parcelles adjacentes afin de les informer du projet.
- Il informe également que le syndicat d'eau a décidé de prendre en charge l'extension du réseau d'eau dans la rue des rosiers (un terrain n'était pas alimenté).

- Mme Foulongne pose une question pour M. Uger concernant le souci rencontré par le propriétaire de la maison située à Hadancourt sur la route de Criquiers, il a du mal à sortir de sa propriété en sécurité à cause de la vitesse des véhicules. La réponse donnée est que cette route étant une départementale, il faut qu'il s'adresse aux services du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.
- M. Cléry demande si des manœuvres sont effectuées sur les réserves incendie. M. Dor répond que c'est les services incendie de Formerie qui décident seuls de cela ; à priori, il n'y en a pas eu depuis un certain temps.
- M. Cléry informe que l'interdiction de circuler rue des Eglantiers n'est pas respectée. Le Maire répond que les panneaux étant posés, les contrevenants n'auront aucun recours en cas d'accident.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40

Fait en Mairie le 6 avril 2021

Le Maire,
DOR Jean-Louis